



**Procès verbal de séance 12 décembre 2018
(Convocation du 06 décembre 2017)**

Présents : Dominique Brocas , Pascal Faideau, Bernard Baudinière, Sophie Grégoire , Valérie Rioux , Vincent Martin , Philippe Plat, Bernard Caillon , Jacky Sureau , Jean-Claude Rocher, Patrice Demuth, Olivier Jennequin

Absent :

Représentées : Danielle Lavau et Odile Rochard

Secrétaire de séance : Vincent MARTIN

Quorum atteint. Les votes portent sur 14 voix

Documents fournis :

- Ordre du jour,
- PV de séance du 28 Novembre 2018

La séance est ouverte à 20h00

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Septembre 2018

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Novembre 2018

Ceux-ci sont adoptés par 14 voix pour

3. Délibérations

3.1 : Fonds de Concours accordé par Grand Poitiers CU :

Dans le cadre de la baisse des dotations 2018 de l'état, GPCU fait un geste de solidarité envers les 40 communes qui la constituent. Pour Liniers se sera 24111 euros.

La délibération consistant en l'acceptation de ce geste de solidarité, celle-ci est adoptée par 14 voix.

3.2: Nouveau plan de financement du City-Stade

La somme reversée par GPCU et citée dans la délibération précédente est en fait juridiquement une subvention et non un fonds de solidarité. Il faut donc la répartir sur les projets en cours afin de pouvoir la percevoir comptablement.
Afin de pouvoir inclure le projet du City-Stade dans ces nouveaux financements tout en

respectant les règles en la matière (un projet ne peut être financé par des subventions à plus de 80 %), il est impératif de rectifier la totalité du plan de financement du City-Stade.

S'agissant uniquement d'écritures comptables, la part d'autofinancement par la commune n'étant pas en augmentation, le nouveau plan de financement sera donc bâti comme suit :

Prix total de l'opération City-Stade : HT 43 020 euros

État CIL DETR ruralité 30 % : 12 906 euros

Plan Héritage 2024 : 6 295 euros

GPCU subvention de solidarité : 15 215 euros

Autofinancement par la Commune : le reste, soit 8 604 €

Le nouveau plan de financement est adopté par 14 voix pour.

3.3 : CLETC du 14 novembre 2018 : École Européenne Supérieure de L'Image

Dans le cadre de la loi Notre, GPCU prend à sa charge la compétence « enseignement supérieur ». Les charges de l'établissement concerné dans la Communauté Urbaine, à savoir l'École Européenne de l'Image, anciennement de la compétence de Grand Poitiers, sont transférées vers le nouvel EPCI.

Le Conseil municipal valide le principe du transfert de compétences vers GPCU par 14 voix pour.

3.4 Contrat CNP pour l'année 2019

Adhésion à la CNP : les collectivités territoriales, via la CNP, peuvent participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents en santé et prévoyance.

Il faut renouveler notre contrat d'adhésion chaque année avant le 1^{er} janvier.

Le Conseil municipal valide le renouvellement de l'adhésion par 14 voix pour.

3-5 DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 :

Une note reçue en date du 22 novembre 2018 à la Mairie indique que les dossiers de demande sont à déposer à la Préfecture pour le 18 Janvier 2019.

Pour bien comprendre, même si les choix d'investissements pour 2019 ne sont pas à ce jour arrêtés par le Conseil municipal, le fonctionnement des institutions administratives du département impose de faire des choix prévisionnels concernant des projets éligibles à la DETR afin de demander les subventions subséquentes. Bien évidemment, si le Conseil municipal, en début d'année 2019 et suite aux débats d'orientation budgétaire, devait, pour différentes raisons, ne pas retenir un projet, la demande de subvention deviendrait caduque.

Le Conseil municipal donne son accord à Mr le Maire pour monter les dossiers administratifs de demandes afin que les délais soient respectés.

Accord est donné à Mr le Maire par le Conseil par 14 voix pour.

4. Questions diverses

4.1 : Contentieux PLU

Le Tribunal administratif de Poitiers vient de statuer au sujet d'une zone de terrain de la Commune déclarée inondable, dans le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme). Cette mesure vise à limiter le danger pour les populations en anticipant le risque. GPCU en charge de la compétence PLU a obtenu gain de cause, pour la commune de Liniers, dans la procédure. La zone sera donc, sauf appel et nouvelle procédure, déclarée inondable jusqu'à une prochaine révision du PLU.

4.2 : Opposition à l'installation des compteurs Linky dans le territoire communal :

À ce jour, les délibérations visant à interdire l'installation des compteurs Linky sont interdites par la Préfecture.

En conséquence, il est décidé de ne pas délibérer à ce sujet.

4.3 : Grand Poitiers CU : Compétence Petite enfance – Enfance Jeunesse

GPCU prend désormais la compétence Petite enfance pour l'ensemble de la Communauté urbaine, donc notamment pour ce qui concerne la Maison de la Petite enfance de Sèvres-Anxaumont. Il est précisé que le mode de fonctionnement de la structure demeurera inchangé. Cependant, s'agissant d'un équipement communautaire, les places seront désormais accessibles à l'ensemble des familles de la Communauté Urbaine et non plus seulement aux familles de l'ancienne Communauté de communes Vienne et Moulière.

4.4 : Site internet :

Des experts de la protection des données de GPCU, dans le cadre des nouvelles législations en la matière, demandent à la Commune d'engager un travail de mise aux normes sur le sujet (données papiers, données informatiques).

Le site internet de la Commune est lui aussi concerné.

4.5 : Ouverture du Débat d'Orientations Budgétaires

Reste à réaliser de 2018 :

Aménagement du 1^{er} étage de la Mairie 4 000 euros

Sanitaires devant la Mairie 3 000 euros

Aménagement de l'espace intérieur du cimetière (gazon... etc) 2 000 euros

Projets d'Investissement pour 2019 (en débat) :

Drainage cimetière : objectif : éviter les infiltrations dans le nouveau cimetière et la dégradation des sépultures (achat des terrains, bornage, création de fossé d'évacuation des eaux). Budget estimé : 10 000 euros

Projet de fin d'aménagement des anciens vestiaires en local de stockage et rénovation de la salle des Linarais : cloisons, portes, rénovation des toilettes, isolation, fenêtres, installation d'une VMC. Budget estimé : 11 000 euros

Salle Delaunay : porte du hall d'entrée à rénover, mise aux normes de la petite porte en face des toilettes (sortie de secours) et film UV sur les nouvelles portes.
Budget estimé : 5 000 euros

Bâtiment de la Mairie : façade extérieure : enduit sur façade et les 2 pignons.

Changement du système de chauffage de la Mairie (tout électrique) : la chaudière est ancienne et présente des signes de faiblesse (voir avec le Sivos car elle chauffe également la salle de motricité). Le Sivos peut garder la chaudière s'il le souhaite . Il faudrait, pour les locaux de la Mairie, investir dans 11 radiateurs dont à 7 inertie sèche et le reste en convecteurs. Budget estimé : 7500 euros incluant l'isolation du bâtiment avec de la laine projetée (impératif pour garantir le bon fonctionnement du chauffage électrique et éviter les surconsommations pendant l'hiver)

Sécurisation des ateliers : un portail motorisé, pose d'une clôture rigide sur 21 m en façade du terrain et pose, sur le fond du terrain, d'un grillage torsadé.
Budget estimé : 24 654 euros au total. M. le Maire recontacte l'entreprise car les coûts de main d'œuvre sont très élevés.

4.6 : Conseil de la Communauté urbaine de GPCU du vendredi 07 Décembre 2018 :

Évocation d'un projet de contournement : Sèvre-Anxaumont, Mignaloux et Saint Julien-l'ars. Rien de plus pour le moment les débats continuent.

Fin de séance 23h25

Vincent MARTIN